

Yaoundé 5^e

Les débits de boissons, première source de bruits

Une récente étude propose la cartographie de l'environnement sonore à l'aide d'un smartphone, pour signaler les lieux bruyants et prendre des décisions sur mesure.

Gibrile KENFACK TSABDO

Selon une étude publiée en septembre dernier par l'école polytechnique de Lausanne (Suisse), la première source de propagation de bruits et de nuisance dans l'arrondissement de Yaoundé Ve, département du Mfoundi, région du Centre, est constituée de débits de boissons ; c'est-à-dire les bars-dancings, cabarets, bars et ventes à emporter, à hauteur de 23%. La circulation routière et les églises de réveil suivent, avec 13% et 10% respectivement. D'autres activités telles que les scieries, les ateliers de menuiserie génèrent du bruit en journée. Cependant, 41% des ménages enquêtés affirment ne recevoir aucune source acoustique de perturbation ou de tapage nocturne. L'étude intitulée : « Environnement sonore et cartographie du bruit au Cameroun : application dans le cinquième arrondissement de la ville de Yaoundé » a été réalisée par Gilles Tounsi Kamdem et Aloys Yanou.



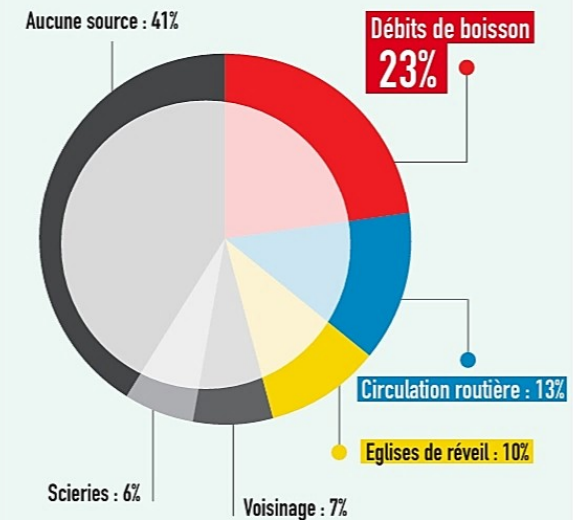
La circulation routière, deuxième source de nuisance sonore.

A partir d'un échantillon de 212 ménages issus des quartiers Essos, Djoungolo, Kong et Mfandena, les auteurs précisent que 14% des résidents de la localité sont exposés au bruit provenant du transport routier les mototaxis représentent le plus grand parc. Aux heures de pointe, poursuit l'étude, le trafic se trouve densifié par le bruit ambiant, dont les moteurs de véhicules ou de motos. Les relevés sonores des carrefours affichent des niveaux sonores moyens variant entre 63 et 88 décibels (A). Le décibel étant la mesure de l'intensité du son selon son amplitude. La

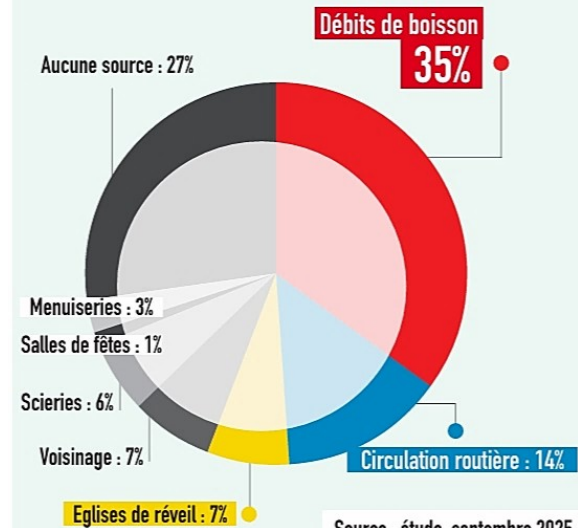
pondération « A » du décibel est copiée sur la perception du son par l'oreille humaine mettant le seuil d'audibilité à 40 décibels (A). Le niveau sonore recommandable pour ne pas gêner soi-même et son entourage est situé entre 40 et 60 dB(A). Dans la zone d'étude, « la pollution sonore est à l'origine de la dégradation de l'environnement et met en péril la santé des habitants résidant à proximité de ces sources ». Pour y remédier, les auteurs recommandent la cartographie de l'environnement sonore, qui est un outil

de communication et de prise de décision. « Une approche résidentielle de participation à l'identification et à la gestion du bruit met à profit la cartographie collaborative où chaque résident pourra identifier et marquer à l'aide de son smartphone équipé d'un sonomètre un point émetteur de bruit accompagné des niveaux sonores exprimés en décibels », proposent les chercheurs. « Ce qui contribuerait à signaler les lieux bruyants pour des prises de décisions sur mesure afin de rendre nos espaces urbains sûrs et agréables à vivre », soutiennent-ils.

Proportion des sources de bruit



Proportion des personnes affectées par le bruit ambiant



Source : étude, septembre 2025.